REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 29/11/2023

ID: 037-213700727-20231116-DCM_2023_121-DE

Mairie de CHINON

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-121

SEANCE DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023

Le mardi 7 novembre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

| Nombre de Conseillers en exercice : 29 | Votes Pour : 22 | |
|--|-----------------|--|
| Nombre de Membres présents : 20 | Vote Contre: 0 | |
| Pouvoirs: 8 | Abstentions : 6 | |
| | Non votant : 0 | |

PRESENTS:

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION:

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU à Christelle LAMBERT, Jean-Michel CHEMINOT à Daniel DAMMERY, Magali DEVAUD à Hélène BERGER, Françoise BAUDIN à Frédéric DAVIET, Jean-Jacques LAPORTE à Corinne RUFET, Lucile VUILLERMOZ à Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES à Sophie LAGREE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Jean-Michel CHEMINOT, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE: Frédéric DAVIET

Demandes de gratuités des locations de salles à l'Espace Rabelais

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Chinon, des réductions ou gratuités de location de la grande salle (ABC) et de la cafétéria de l'Espace Rabelais peuvent-être accordées sous certaines conditions. Vous trouverez ci-dessous les demandes pour les locations suivantes :

• L'association la Fraternelle organise le repas républicain le 11 novembre 2023 dans la grande salle de l'Espace Rabelais :

Mise à disposition gracieuse (devis initial de 2795,90 €);

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID: 037-213700727-20231116-DCM_2023_121-DE

• Réunion gîte de France de Touraine le mardi 21 novembre 2023 dans la cafétéria de l'Espace Rabelais :

Mise à disposition gracieuse (devis initial de 530,60 €);

- Séminaire du projet d'établissement du Centre Hospitalier du Chinonais le jeudi 23 novembre dans la grande salle de l'Espace Rabelais (salle B avec cuisine et cafétéria) : Mise à disposition gracieuse (devis initial de 848,90 €) ;
- L'association Hofheim organise un repas le vendredi 1^{er} décembre 2023 dans la cafétéria de l'Espace Rabelais :

Mise à disposition gracieuse (devis initial de 265.30 €);

• L'école Mirabeau organise un Loto le dimanche 17 décembre 2023 dans la grande salle de l'Espace Rabelais :

Réduction aux frais de ménage (106,05 €) sachant que le devis initial était de 1109,80 €.

 Régularisation de la location de la cafétéria de l'Espace Rabelais pour l'association les Amis du Faubourg Joie pour leur événement organisé le 15 avril 2023
 Mise à disposition gracieuse (devis initial de 260.70 €)

Remarque:

Il est à noter que les organisations ont à leur charge le service sécurité incendie (agent SSIAP 1), si cela est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'UNANIMITÉ (6 ABSTENTIONS : M. BAUMEL et 1 pouvoir, M. DAVIET et 1 pouvoir, Mme RUFET et 1 pouvoir) :

- ACCORDE les demandes de réduction et de gratuité des locations des salles de l'Espace Rabelais citées ci-dessus.

Fait à CHINON, le 15 novembre 2023

Pour extrait conforme, Le Maire.

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/11/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage